



COPIE#1 Paris Méd'

Bilan annuel du dispositif de soutien aux soins primaires

*Direction de la Santé Publique
Bureau des Partenariats pour l'Offre de Soins (BPOS)*

SOMMAIRE

01 **18 mois d'activité :**
nouveauautés et
réalisations

02 **Les premières**
interrogations

03 **Les perspectives**
d'évolution pour
l'année 2025

01

18 mois d'activité

- Paris Méd' 2 : un nouveau dispositif, des moyens renforcés
- Les premiers mois de mise en œuvre
- Les réalisations

Paris Méd' 2 : un nouveau dispositif, des moyens renforcés

A. Un nouveau dispositif



Elargissement du public cible

- Les équipes dès 2 professionnels de santé
- Création ou maintien de l'offre (para)médicale
- Prise en compte des assistants médicaux, des psychologues, psychomotriciens et des diététiciens
- Suppression des conditions de primo-installation et de présence d'un médecin
- Elargissement du dispositif à tout le territoire parisien



Des subventions calculées au plus près des besoins

- Des subventions calculées par rapport à la taille de l'équipe et à son temps d'exercice
- Des montants planchers garantis en fonction du lieu d'exercice (de 5 000 à 15 000 euros par professionnel)
- Une souplesse pour bonifier la subvention totale d'un projet particulièrement utile au territoire, exigeant du matériel coûteux ou en zone très prioritaire (QPV)



Une volonté de visibilité et de clarté

- En fonction de sa composition, du temps d'exercice et de la localisation, une équipe peut estimer dès le début de son projet le montant plancher de la subvention Paris Méd'

Paris Med' 2 : un nouveau dispositif, des moyens renforcés

B. Des moyens renforcés



Guide Urba-Santé, accessible depuis le site paris.fr

Des structures "prêtes à l'emploi", une logique d'appel à projets



Vidéo de présentation du dispositif, accessible depuis paris.fr



PARIS MED'



Copier le li...



LA VILLE DE PARIS
AIDE LES
PROFESSIONNEL.LE.S
DE SANTÉ À
S'INSTALLER SUR **SON**
TERRITOIRE

PLUS DE VIDÉOS



0:01 / 2:13



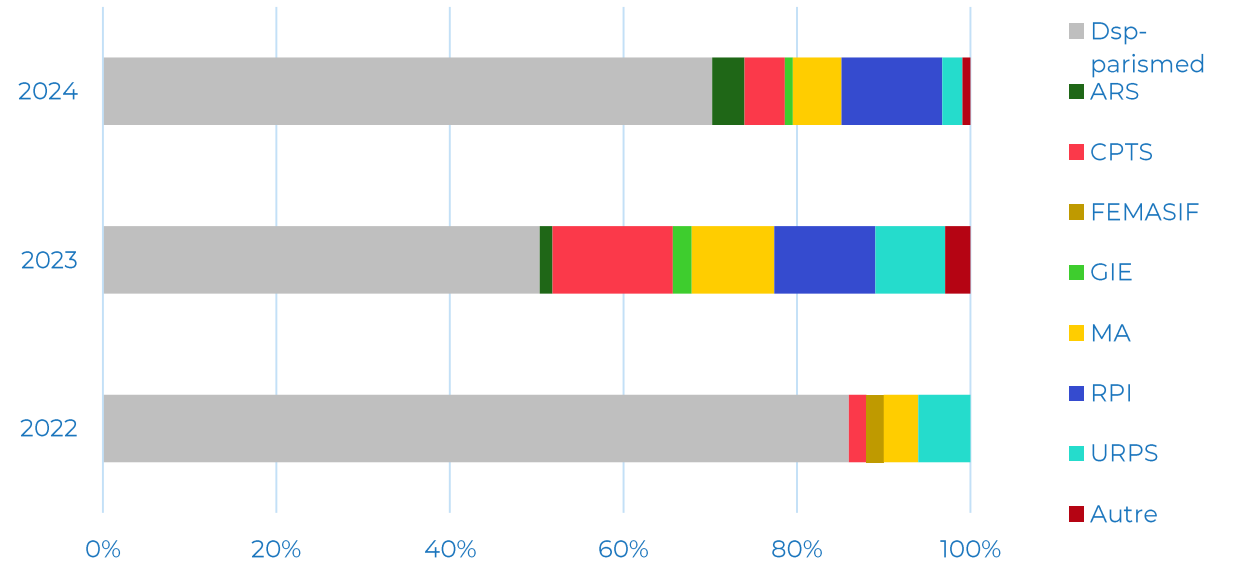
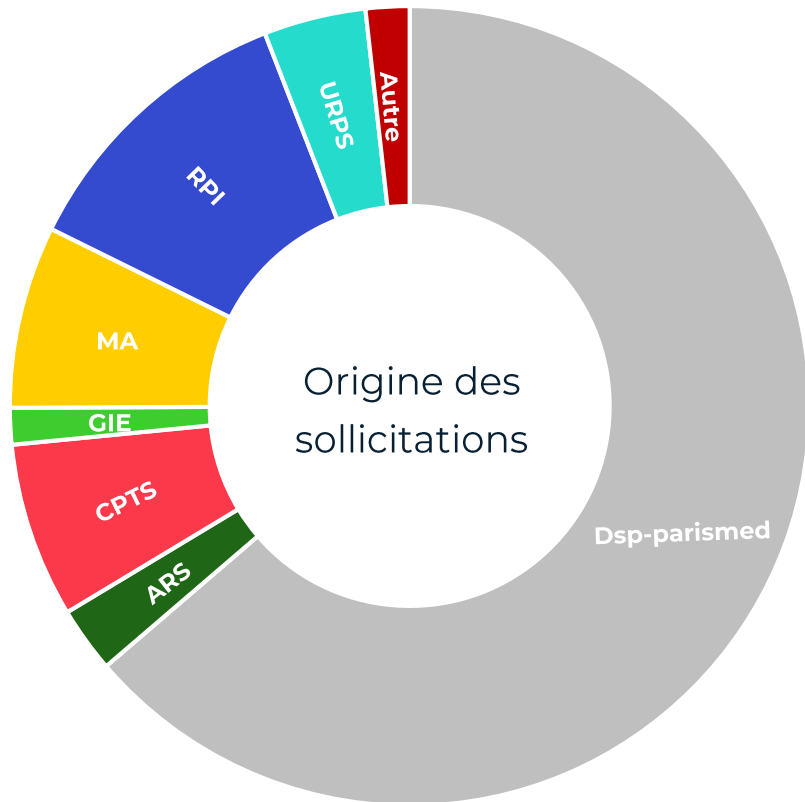
HD

YouTube



Les 18 premiers mois de mise en œuvre

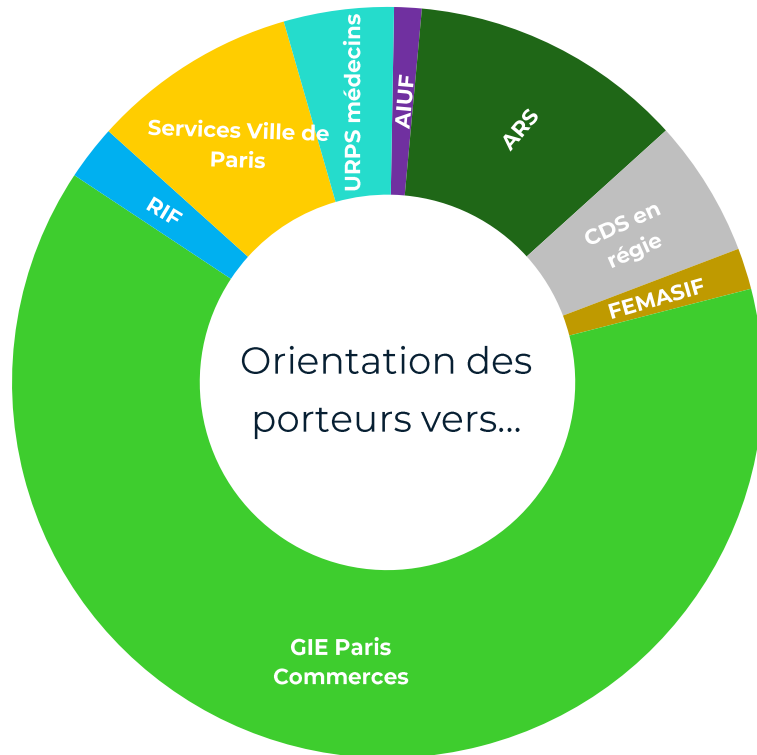
➤ Renforcement de la dimension partenariale, en matière de sollicitation du dispositif



Les 18 premiers mois de mise en œuvre

➤ Renforcement de la dimension partenariale, en matière de mise en relation des porteurs vers les interlocuteurs pertinents

✓ 100% des sollicitations sont réorientées vers les CPTS



PARIS COMMERCES GIE

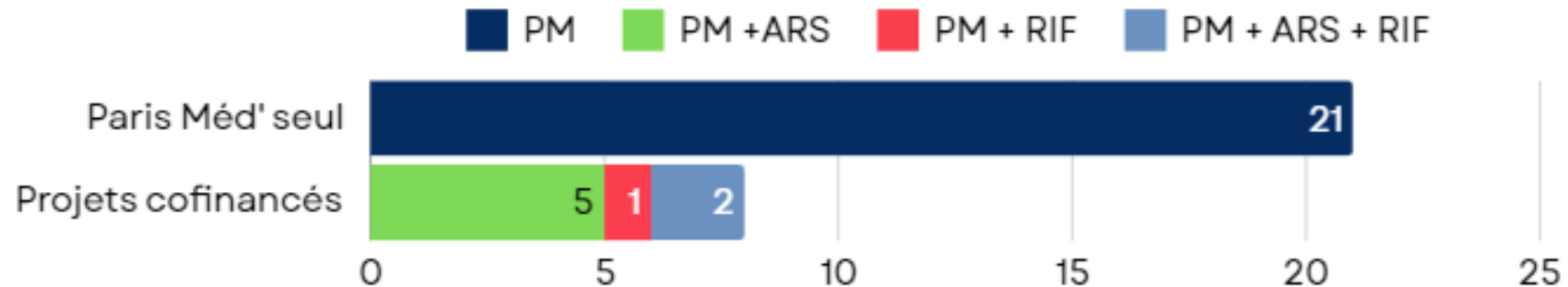
- 63 % des porteurs orientés par Paris Med depuis juillet 2023 ont été dirigés vers le GIE Paris Commerces (en première intention).
- Renforcement du partenariat en 2023 avec des revues de projet toutes les six semaines.
- 10% d'activités médicales dans le parc du GIE en 2023 (+4 points vs 2022).
- Participation systématique du GIE aux Rencontres Parisiennes de l'installation.

Les 18 premiers mois de mise en œuvre

➤ Renforcement de la dimension partenariale, en matière de projets cofinancés

Depuis le 1^{er} juillet 2023, seuls 27% des projets soutenus par Paris Méd' ont été cofinancés par les partenaires institutionnels.

Cette donnée s'explique par la complémentarité du dispositif Paris Méd' avec les autres dispositifs d'aide à l'installation existants.



Les 18 premiers mois de mise en œuvre

➤ Travail de communication et d'information autour du dispositif auprès des partenaires

Rencontre de l'ensemble des acteurs (CPTS, acteurs institutionnels, Ordres, URPS, AUIF, FemasIF) dans l'objectif de faire connaître le dispositif et le public élargi auquel il s'adresse.

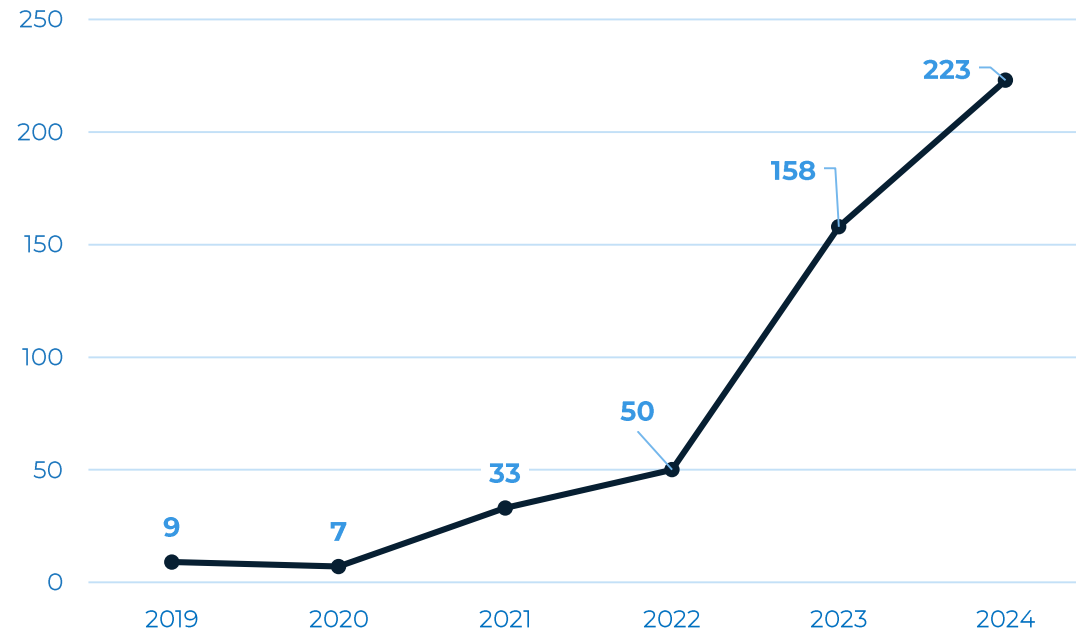
➤ Les Rencontres Parisiennes de l'Installation (RPI)



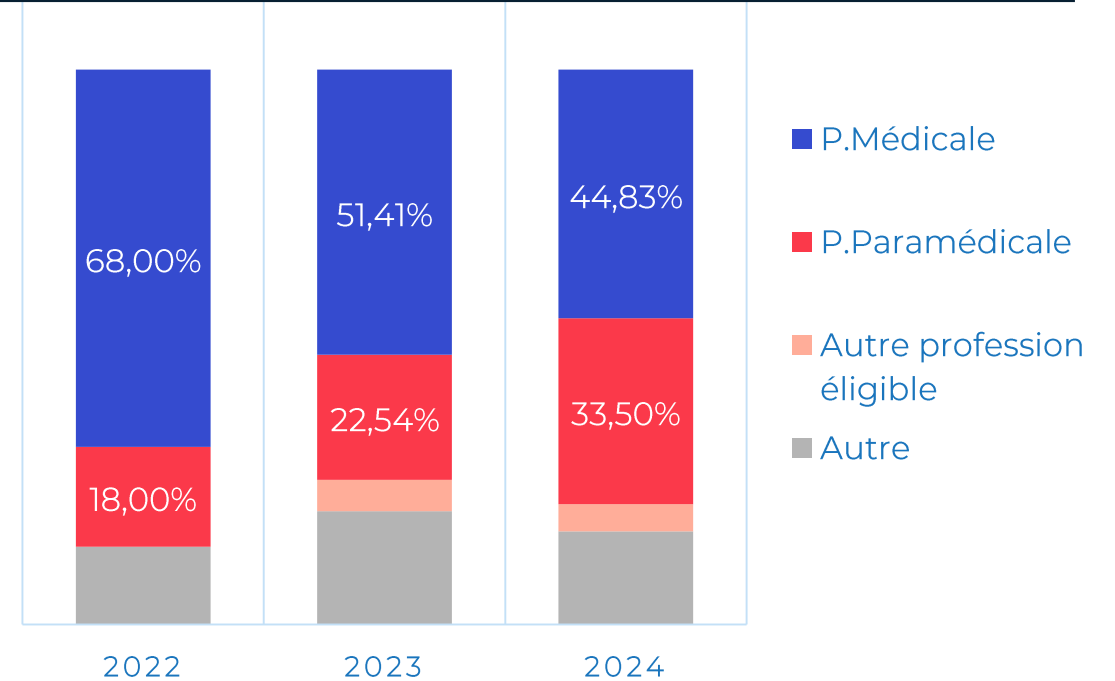
Les réalisations

➤ Nombre de sollicitations

Très nette augmentation du nombre de sollicitations

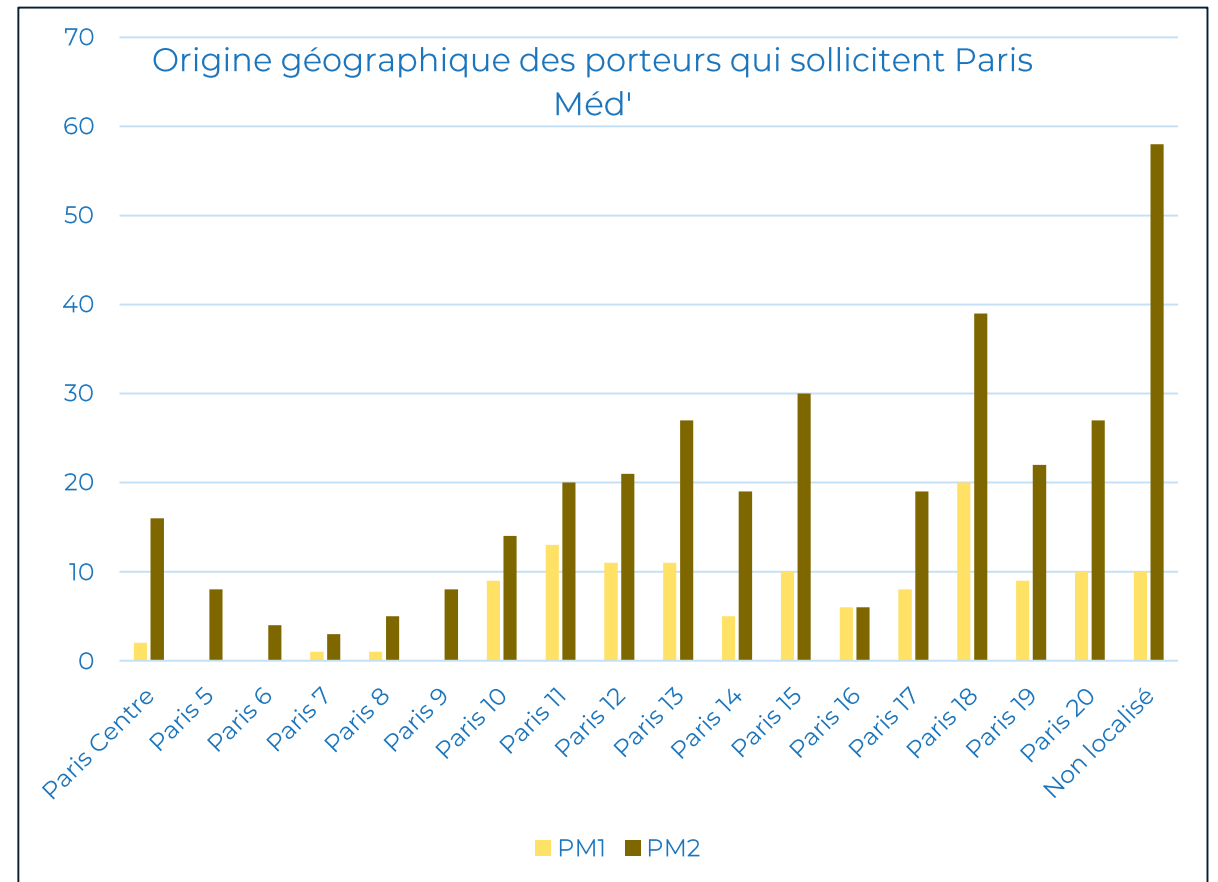
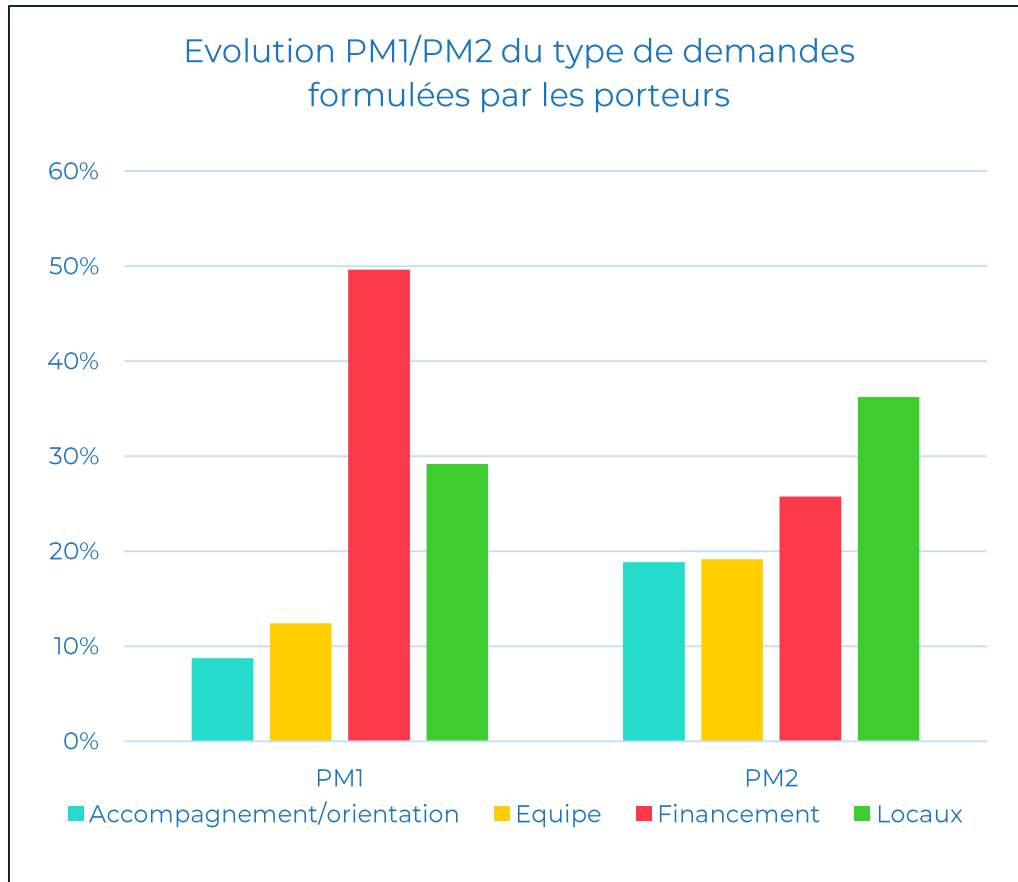


Augmentation du nombre de sollicitations issues des porteurs paramédicaux et de nouveaux acteurs



Les réalisations

➤ Typologie des sollicitations



➤ Ces projets qui n'auraient pas été aidés par le précédent dispositif

69% des projets accompagnés financièrement par le dispositif Paris Méd' 2 n'auraient pas pu l'être avec le précédent dispositif

Cabinet infirmier
Les Tournesols
15e

- Création de structure
- 2 infirmières
- Local trouvé avec le **GIE Paris Commerces**

→ **31 409 euros**

Cabinet
Ortho'Plurielles
18e

- Maintien de l'offre
- Sollicitation issue des **RPI**
- 3 orthophonistes

→ **35 722 euros**

Cabinet
Patrelle & Malaprade
20e

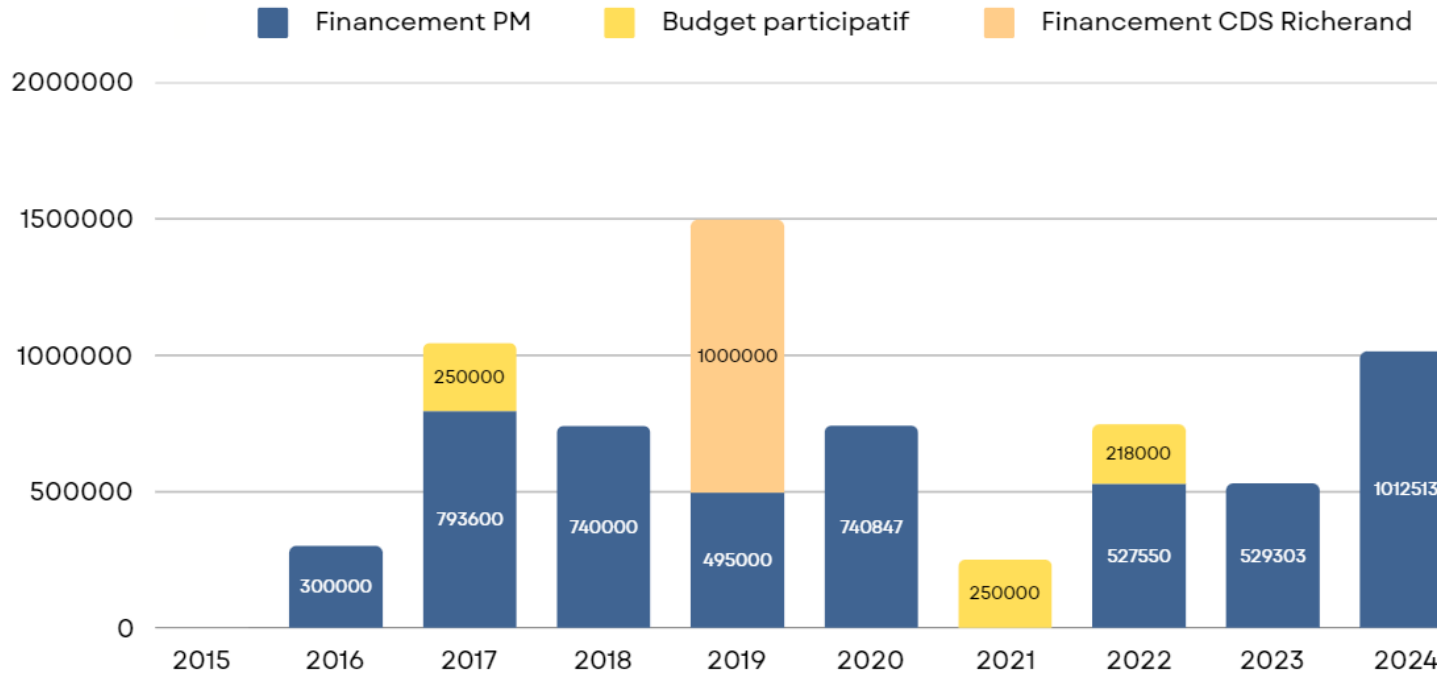
- Maintien de l'offre
- Protocole **ARS/URPS**
- 2 médecins généralistes

→ **30 000 euros**

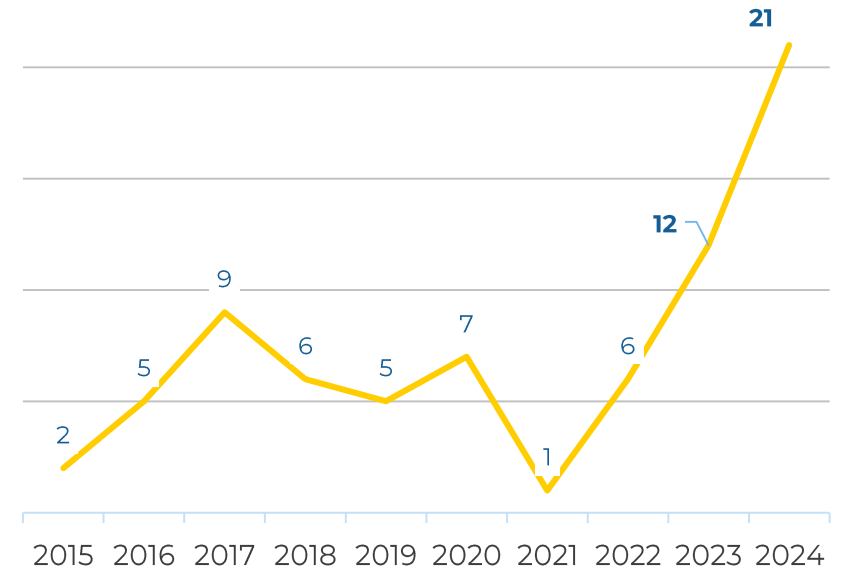
Les réalisations

➤ Les projets votés : Comparaison PM1-PM2

Montant des subventions votées depuis la création du dispositif PM



Evolution du nombre de structures accompagnées



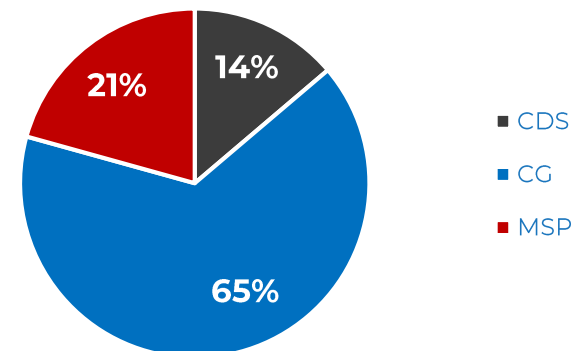
Les réalisations

➤ Les projets votés depuis le 1^{er} juillet 2023

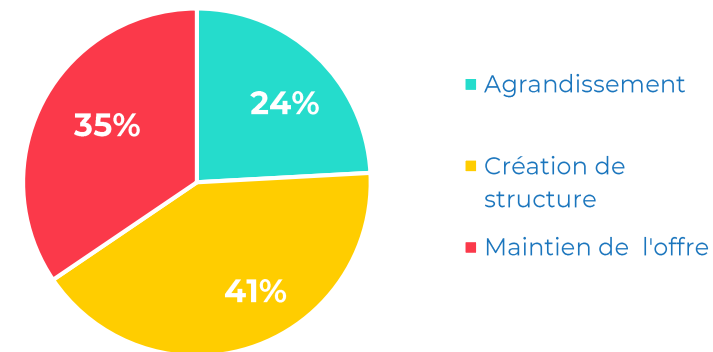
- ✓ 29 subventions votées en Conseil de Paris depuis le 1^{er} juillet 2023, lancement de Paris Méd' 2.
- ✓ 12 créations de structures, 10 maintiens de l'offre au sein de structures existantes et 7 agrandissements.
- ✓ 4 subventions accordées à des centres de santé.
- ✓ 225 professionnels de santé accompagnés.
- ✓ 17% des subventions accordées à des cabinets paramédicaux/non médecin.

→ **1 203 813 euros votés en Conseil de Paris**

Type de structures financées



Type de projets financés



02

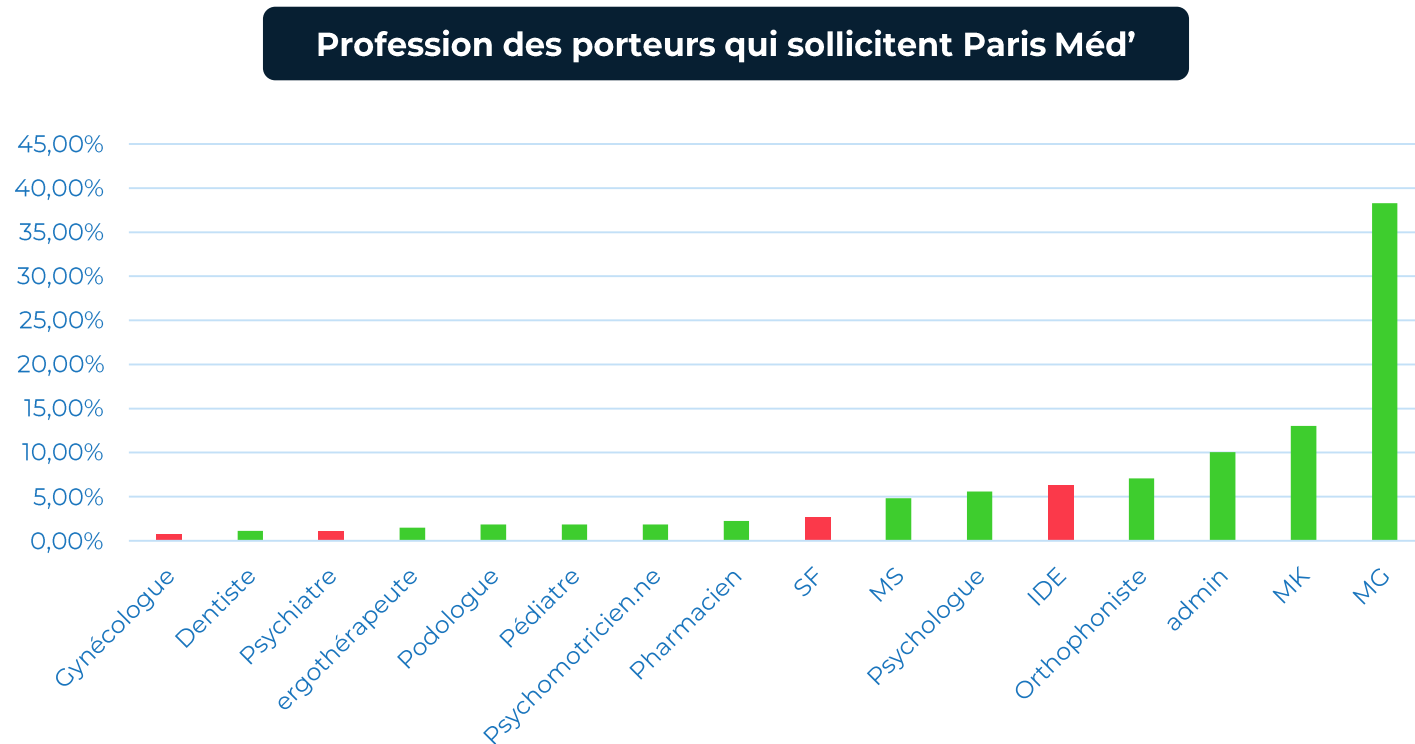
Les premières interrogations

- Communication
- Pratiques tarifaires

Les premières interrogations

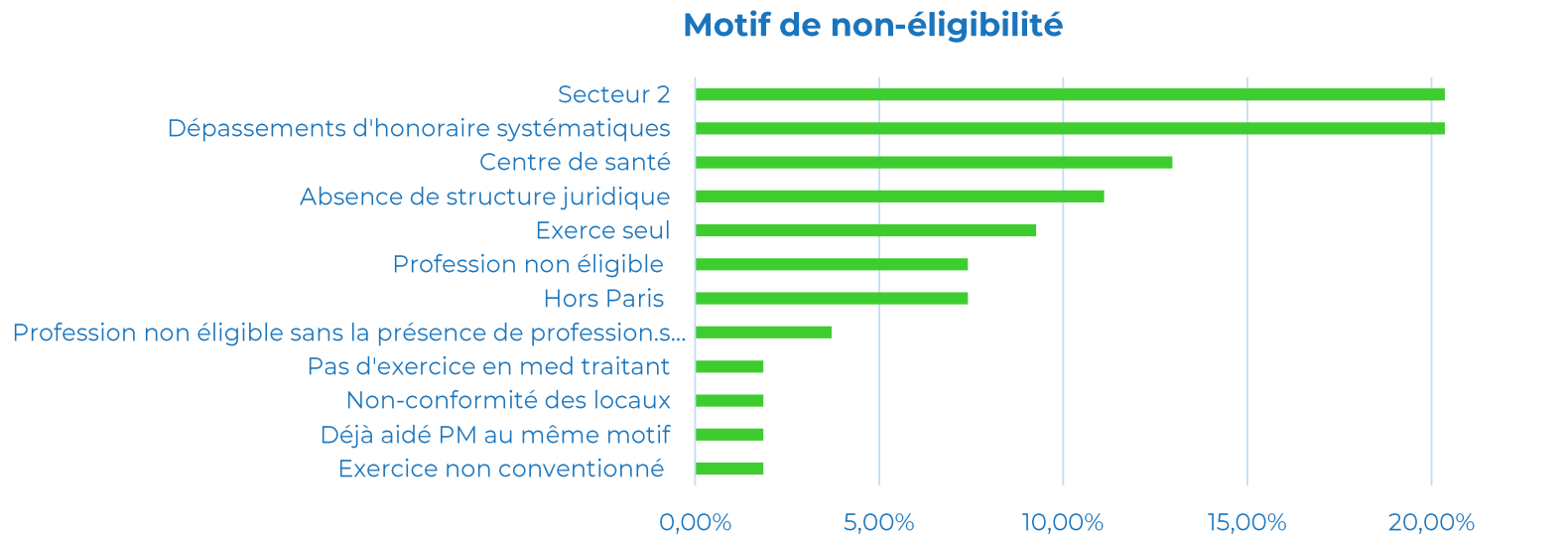
➤ Un dispositif encore sous-utilisé par certaines professions

- Peu de sollicitations par les équipes sans médecin, notamment les équipes paramédicales (en particulier IDE).

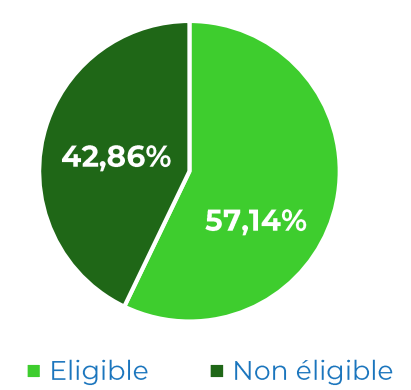


Les premières interrogations

- **Un nombre important de porteurs non-éligibles sollicitent le dispositif pour accéder à un financement**
- **Les problématiques diverses liées à la tarification des soins et aux pratiques non médicales**
 - **Pratiques irrégulières et/ou abusives en matière de dépassements d'honoraires** (DE systématiques) par certaines professions, notamment les chez les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes.
 - **Pratiques esthétiques commerciales** des médecins et actes hors nomenclature chez les spécialis en secteur 1.



Eligibilité des porteurs au financement



03

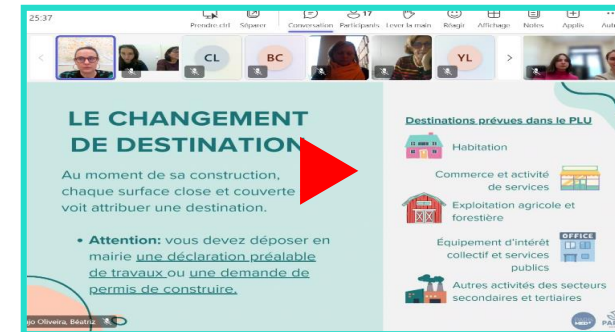
Les perspectives d'évolution pour 2025

Les perspectives d'évolution pour 2025

➤ Renforcer la mission d'accompagnement aux démarches d'urbanisme

Proposer un accompagnement technique personnalisé des porteurs de projet réalisant des démarches d'urbanisme (changement d'usage/destination, réalisation de travaux, mise en accessibilité ou demande de dérogation).

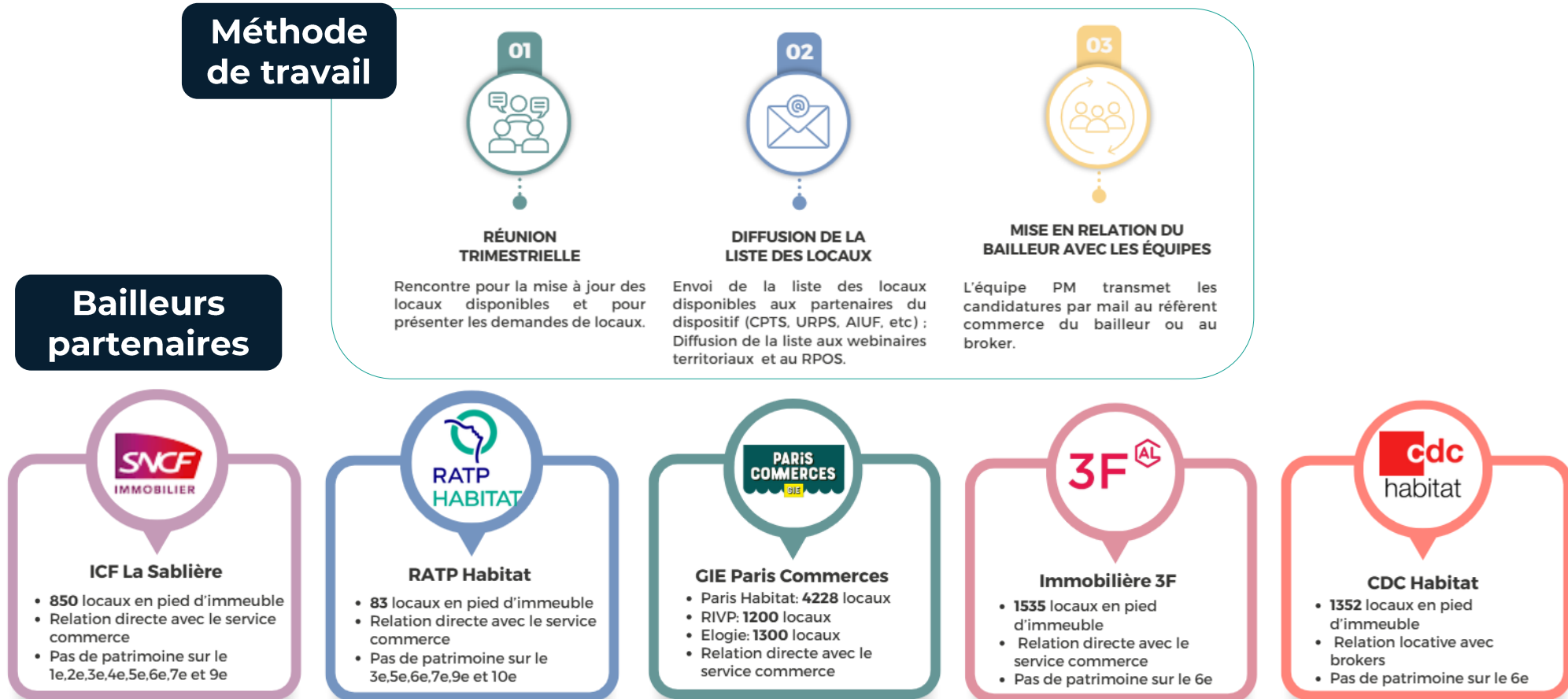
Guide Urba-
Santé,
accessible
depuis le site
paris.fr



Lancement d'un webinar sur « le ba.-
ba réglementaire »

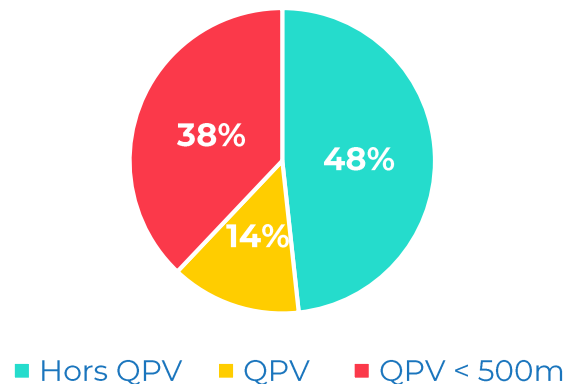
Les perspectives d'évolution pour 2025

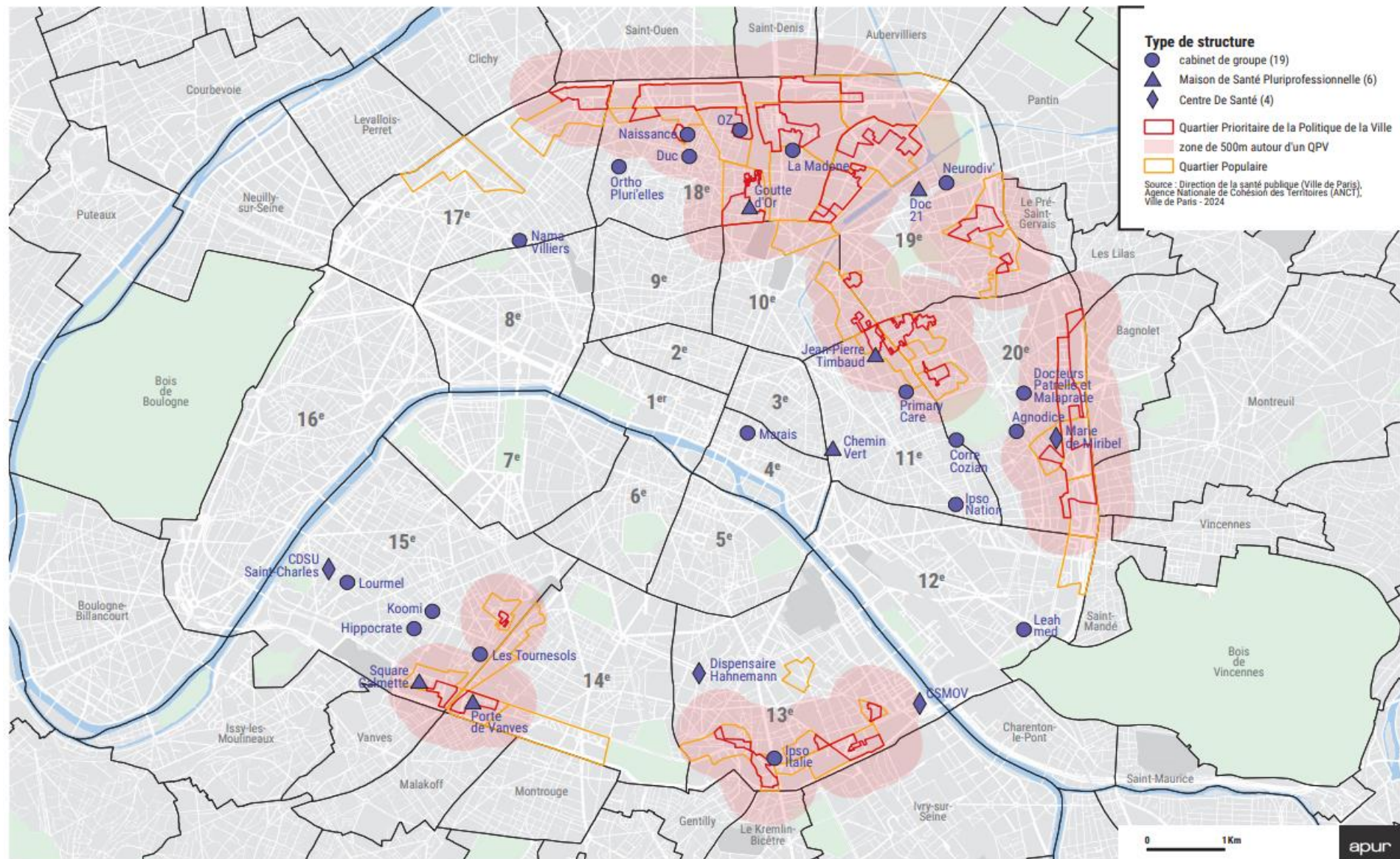
➤ Renforcer la mission de recherche de locaux



Les perspectives d'évolution pour 2025

- **Continuer à faciliter l'installation des professionnels de santé en quartiers prioritaires de la ville et populaires**
 - Aide à la réalisation de travaux et à l'achat d'équipement augmentée jusqu'à **25 000 euros** par professionnel.le de santé en QPV et QPOP
 - Proposer une offre de **structures « prêtes à l'emploi »** et/ou à loyer très maîtrisé dans ces quartiers.
- Implantation des structures accompagnées par le dispositif Paris Méd'2 sur le territoire parisien : **52% des projets financés sont situés en QPV ou à moins de 500m d'un QPV**





Les perspectives d'évolution pour 2025

➤ **Elargir notre dispositif aux CDS à but non lucratif reconnus d'utilité publique/intérêt général**

Entre 2015 et 2025, la Ville de Paris a versé plus de **2 millions d'euros** à des centres de santé à but non lucratif. En 2025, au regard de la situation particulièrement délétère à Paris, la DSP souhaite renforcer cet accompagnement. Même si les outils et les critères d'attribution seront singuliers, le modèle d'instruction des dossiers devrait être similaire à celui imaginé pour les cabinets de groupe et les MSP.

➤ **Renforcer des liens partenariaux**

Le dispositif s'inscrit aujourd'hui en pleine complémentarité dans l'éventail existant des aides à l'installation. En 2025, l'objectif est d'aller encore plus loin, notamment avec **les bailleurs sociaux, les Ordres, les acteurs intervenant auprès des paramédicaux et des universités.**

➤ **Renforcer la communication externe et l'événementiel**

L'évaluation des 4 premières éditions des RPI a préconisé plusieurs évolutions. En 2025, les RPI deviennent : « **Les Rencontres Parisiennes de l'Offre de Soins** » (RPOS). Réunies deux fois/an dans un lieu central, elles devraient être enrichies d'ateliers thématiques portés par les partenaires et dédiés aux professionnels de santé.

Lancement depuis la fin d'année 2024 de webinaires sur l'aspect réglementaire et le dispositif Paris Méd', complétés à partir de février par des webinaires territoriaux, déclinaison en ligne des speed-meetings des Rencontres.

Les prochains rendez-vous Paris Méd'

Nos webinaires



Webinaire territorial de l'offre de soins



Les mardis 4 février et 4 mars, 13h



Le ba.-ba réglementaire



Le mercredi 12 février, 13h



Présentation du dispositif Paris Méd'



Le jeudi 13 février, 13h

Les RPOS



Edition printemps, Hôtel de Ville



Le mardi 27 mai, 18h



Edition automne, lieu à définir



Octobre 2025

Des questions ?